

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le lundi 20 octobre 2014 à 20 heures 00**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. Benoist MOREAU, Président.

Présents : M. CHARPENTIER Patrick, M AME Serge, M MOREAU Benoist, M. DEL PESO David, M DELARUE Cyril, M ROULLEE Alain, M. CHABOCHE Fabrice, Mme FICHOU Aurélie, M. FOUQUÉ Jacques, Mme CHARPENTIER Virginie, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, M. HY Jean-Louis, Mme LE TALLEC Marie, Mme AUBERT Laetitia.

Absents : M DURAND Guillaume, M ROZAIRE Pascal (suppléant M DELARUE Cyril),

Secrétaire de séance : Mme LETALLEC Marie

Le conseil Syndical,

- Prend connaissance de l'arrêt de travail de l'emploi d'avenir ASFEDEL en arrêt maladie du 1^{er} octobre au 5 novembre 2014. Il a été fait appel à l'association Dépann'Emploi pour pallier cette absence. De même, un adjoint technique du SIRP en charge de la surveillance de la cantine était en arrêt maladie du 30 septembre au quinze octobre. Cet arrêt est prolongé jusqu'au 3 décembre. L'association Dépann' Emploi a aussi été sollicitée pour cet arrêt.
- Est informé des effectifs de l'école par commune à ce jour :
 - Dancy : 25 enfants
 - Le Gault St Denis : 90 enfants
 - Moriers : 22 enfants
 - Pré-St-Evroult : 19 enfants
 - Pré-St-Martin : 19 enfantsSoit un total de 175 enfants.
- Décide de l'augmentation des temps de travail pour un adjoint technique de 2^{ème} classe du SIRP en charge de la restauration scolaire, le temps de travail passera de 32.5/35^{ème} à 35/35^{ème}.
- Dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Ludiques, décide de faire appel aux heures complémentaires en ce qui concerne deux adjoints techniques de 2^{ème} classe contractuels.
- Procède à une décision modificative sur le budget du SIRP afin de régulariser la cession du copieur de l'école faite en 2013.
 - En dépenses de fonctionnement chapitre 042 compte 6811 : + 225 €
 - En dépenses de fonctionnement compte 023 : - 225€
 - En recettes d'investissement compte 021 : - 225 €
 - En recettes d'investissement compte 280421 : + 225 €

- Afin de régulariser le mandatement des intérêts courus non échus, procède à une décision modificative sur le budget de la Régie de Transport :
 - En dépenses de fonctionnement chapitre 11 compte 6066 : - 46.63 €
 - En dépenses de fonctionnement chapitre 66 compte 661121 : + 46.63 €

- Vu le report de la livraison du bus scolaire prévue en 2012 et reportée en 2013, le remboursement du FCTVA se produisant en 2015, décide d'annuler la délibération du 28 août 2014 décidant du report de l'emprunt, et décide de procéder à de demander un prêt relais court terme de 18 000€ pour une durée de 1 an aux taux fixe annuel de 1.81%.

- Est informé de l'arrivée de la facture des jeux pour les TAL, Monsieur le Président remercie M David DEL PESO pour son implication dans cet achat.

- Est informé de la livraison des tables et des chaises pour la cantine et l'école.

- Prends connaissance des informations concernant l'organisation des TAL lors de la réunion du 2 octobre 2014.
 - L'encadrement des enfants est très difficile compte tenu des effectifs et des locaux insuffisants ;
 - Les inscriptions journalières entraînent une légère baisse des effectifs ;
 - Le temps attribué aux TAL se révèle trop court pour mettre en place correctement des activités, il a été demandé une modification des horaires de l'école auprès de l'inspection académique et fait appel au PEP 28 en prévision d'une éventuelle mise en place d'un PEDT ;
 - Il a été également évoqué la suppression des TAL avec un départ des enfants à 16h00.

Le Président,
Benoist MOREAU.